



Prix de mémoire 2018

Institutions et droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat

Les travaux

Il s'agit de mémoires ou de rapports de stage d'une formation de 3^{ème} cycle (Master 2 ou équivalent) en langue française, présentés au cours de l'année universitaire 2017-2018 et se rapportant aux institutions et au droit de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat et à la politique de la ville.

Les candidatures

Seuls peuvent participer au concours les travaux proposés par l'enseignant ayant dirigé la recherche ou le responsable de la formation.

Les candidats doivent faire parvenir pour le **30 septembre 2018** au plus tard, auprès du secrétariat du **GRIDAUH, 12 place du Panthéon, 75231 Paris cedex 05**, un dossier comprenant :

- le mémoire ou le rapport de stage en trois exemplaires sur support papier,
- un résumé de deux pages maximum,
- un curriculum vitae,
- la proposition de participation au concours signée par l'enseignant ayant dirigé la recherche ou le responsable de la formation,
- une autorisation de publication du mémoire ou du rapport de stage.

Par ailleurs, les candidats doivent envoyer :

- un courriel à l'adresse **gridauh2@univ-paris1.fr** avec un exemplaire de leur mémoire et l'ensemble du dossier de candidature au format numérique.

Le jury et les prix

Un jury composé d'universitaires et de praticiens se réunira au cours du 4^{ème} trimestre 2018 pour attribuer :

un 1^{er} prix d'un montant de 1500 €,

un 2nd prix et un prix spécial, d'un montant de 750 €

**Pour valoriser
des travaux
d'étudiants de
3^{ème} cycle et
favoriser la
diffusion de
recherches de
qualité, le
GRIDAUH
organise un
prix de
mémoire.**

Pour toute information sur la publication des mémoires primés, consulter le site internet du GRIDAUH :

<http://www.gridauh.fr>